

Metz, le 30 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN  
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28  
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
12 bis rue des Tilleuls  
57130 SAINTE-RUFFINE

**OBJET** : Commune de Sainte-Ruffine (Lieu-dit du GLOGLO)- Remplacement d'un ouvrage voûté par une passerelle piétonne

**RÉF.** : Dossier N° GUN – 2023 - 0027

**P.J.** : le courrier d'accord tacite  
le récépissé de déclaration délivré le 23 juin 2023  
le dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**Remplacement d'un ouvrage voûté par une passerelle piétonne  
Commune de Sainte-Ruffine (Lieu-dit du GLOGLO)**

est **recevable**.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à Monsieur le Président de Metz Métropole et du récépissé de déclaration valant avis de recevabilité.

A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER